

Transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, approbation des tarifs 2011

**TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU TRANSPORT DE VEHICULES
SUR L'ARCHIPEL DU FRIOUL**

Type de Véhicule	Tarif € A/R en semaine HT	Tarif € A/R en semaine TTC	Tarif € A/R le week-end HT	Tarif € A/R le week-end TTC
Véhicule léger	128	153.09	171	204.52
Fourgon jusqu'à 3.5 tonnes	168	200.93	240	287
Poids lourd au-delà de 3.5 tonnes et engins	283	338.47	397	474.80
1/2-journée de 4 heures	638	763.05		

- Tout chargement ou déchargement nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique, se verra appliqué une surtaxe de 20%.
- Les usagers devront effectuer leur réservation au moins 10 jours calendaires avant la date de passage envisagée.
- Les véhicules devront disposer d'une assurance en cours de validité.
- La réservation sera effective suivant les disponibilités du bateau transporteur.
- Le poids total maximum d'un véhicule charge comprise devra être inférieur à 20 tonnes.
- L'encombrement et la longueur des véhicules admis sur le navire sont limités à 16 mètres.